



n° 41

2nd semestre 2024



Sap-en-Auge

Bulletin Municipal



Editorial

Mes chers concitoyens

Traditions festives familiales, bilans, projets et bonnes résolutions sont souvent les préoccupations de chacun en fin d'année. C'est vrai aussi pour les collectivités.



Tout en restant raisonnables et soucieux de la consommation énergétique, la cité s'illumine avec les décorations confectionnées par le comité de fleurissement et celles des commerçants, qui viennent s'ajouter aux ornements de la municipalité.

Le bilan 2024 est modeste, mais raisonné. De nouveaux investissements sur les réseaux des eaux pluviales ont permis de limiter l'impact des pluies quelquefois torrentielles. Le réseau d'éclairage public a été modernisé et devrait générer des économies d'énergie.

Les deux projets « Petites Centralités » et « Village d'Avenir » ont permis au Conseil Municipal de s'interroger sur l'avenir de Sap-en-Auge pour les dix prochaines années. Des travaux et des aménagements à venir ont été identifiés et redonnent de l'enthousiasme au Conseil.

Mais, tout ne se déroule pas toujours comme un long fleuve tranquille. Une très petite minorité d'entre nous ignore solidarité, courtoisie, respect et bienveillance : des valeurs essentielles qui leur ont été inculquées sur les bancs de l'école de la république ! Mais, c'est exceptionnel, heureusement. Nous enregistrons plus souvent des compliments ou des remarques positives qui nous encouragent à poursuivre.

De nouveau, j'invite toutes les bonnes volontés à se rassembler autour des diverses associations et à se mobiliser pour que nous restions une cité accueillante, fière de notre passé et soucieuse de son avenir. En 2025, il nous faudra tous collectivement faire des efforts financiers et ce sera l'année test pour tous nos déchets recyclables ou non. Sap-en-Auge doit rester une cité exemplaire pour l'accueil et le bien vivre ensemble.

En cette fin d'année, un peu chahutée sur le terrain politique et économique, je formule pour vous-même et tous vos proches des vœux pour que 2025 soit une excellente année à tous les niveaux.

Gérard ROSÉ, Maire de SAP-en-AUGE



Infos Municipales

Afin de consacrer plus de place à la vie de la Commune, seules les informations les plus marquantes des réunions du Conseil Municipal sont rapportées. Les comptes-rendus complets sont, comme d'habitude, affichés sur les panneaux sous les Halles.

Conseil du 15 juillet 2024

Recrutement en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

Monsieur Le Maire souligne que, pour permettre aux agents titulaires de prendre leurs congés, il est nécessaire de recruter pour la période estivale. Il propose de créer un poste permettant l'embauche d'un agent en contrat PEC/CAE/CUI* pour une période initiale de dix mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec France Travail pour ce recrutement.

* CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi,
CUI : Contrat Unique d'Insertion

Pour mémoire, le Bureau d'Etude « Quartier Libre » a été missionné par le Département afin de définir des actions qui permettraient une revitalisation du centre-bourg. Voir l'encadré spécial dans la section « Vie de la Commune ».

Rénovation de façades

Dans le cadre du programme d'incitation à la rénovation de façades, qui prévoit l'attribution d'une aide de 20 % du montant hors taxe des travaux, avec un plafond de 400 €, une demande a été déposée par Monsieur Florent Legrand pour la rénovation de la façade de l'immeuble situé au 8 Place du Marché.

Les travaux effectués étant conformes aux critères du programme et au label « Petites Cités de Caractère® », le Conseil accepte à l'unanimité d'allouer 302 € pour ces travaux de peinture.

Programme « Petites centralités »



Conseil du 12 septembre 2024

Bourse « Permis de conduire »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise lors de la séance du 15 octobre 2008 concernant l'attribution d'une bourse au permis de conduire, dans le cadre d'un partenariat signé par l'Association des Maires de France (AMF) et le Secrétariat d'Etat aux Transports.

Cette bourse d'un montant de 600 € sera attribuée pour trois jeunes de la commune de Sap-en-auge par an, sur dossier de candidature explicitant les motivations. Chaque dossier sera examiné par un comité constitué de cinq membres du Conseil. La bourse sera versée directement à l'auto-école concernée.

Les jeunes devront avoir entre 18 et 25 ans, ils devront signer une charte d'engagement et s'investir dans une association locale agréée par le Conseil en contrepartie de l'obtention de la bourse.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les conventions passées avec chaque auto-école dispensant la formation aux jeunes bénéficiaires de ladite bourse.

Renseignements en Mairie

Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Ce nouveau PLUI communautaire en cours de finalisation comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et devra s'appliquer à toutes les communes de la CDC VAM.

Quatre axes prioritaires subdivisés en objectifs ont été définis dans le PADD : la proximité, la transition environnementale, l'économie et l'agri-alimentaire, le cadre de vie.

Une description complète de la démarche est disponible sur le site de la CDC VAM à l'adresse suivante :

<https://www.cdcvam.fr/documents-durbanisme-en-cours>

Conseil du 16 octobre 2024

Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS)

Suite à la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel de l'exercice 2023 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Trigardière et de celui de la Roulandière, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux rapports.

Gestion des déchets (CDC VAM)

Un nouveau plan est en cours d'élaboration au sein de la CDC afin d'optimiser la gestion des déchets sur tout le territoire. En particulier, à partir du 1^{er} janvier 2025, la collecte en porte à porte (PAP) laisse place aux points d'apport volontaire (PAV), via des containers spécifiques permettant un tri des différents déchets.

Après discussion, le Conseil accepte à la majorité le nouveau plan avec les conditions suivantes :

- La répartition des containers pour les PAV sera revue après une année de fonctionnement.
- Les entités gros producteurs (foyers médico-sociaux, restaurants, commerçants) bénéficieront d'un ramassage spécifique.
- Les particuliers qui en feraient la demande pourront de façon exceptionnelle bénéficier d'un ramassage en porte à porte moyennant une contribution complémentaire à leur charge.



L'application Montri

permet de recevoir des rappels de tri, trouver les points d'apport volontaires les plus proches, et accéder à des conseils pratiques pour bien trier les déchets.



14 juillet 2024
Cérémonie au Monument aux Morts



2 août 2024
Marché nocturne

Conseil du 26 novembre 2024

Indemnités de gardiennage des Eglises

Pour l'année 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et de 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser pour 2024 :

- 503,42 € à Monsieur Jean-Yves Barbrel, gardien résidant dans la commune historique du Sap.
- 126,91 € au Père Pascal Durand, gardien ne résidant pas dans la commune, mais visitant régulièrement l'Eglise.

Immeuble du 15 Place du Marché

Suite à l'arrêté de péril 20-2024 du 21/03/2024 rendant redevable d'une astreinte journalière de 50 €, pour non-respect des arrêtés municipaux du 13/07/2023 et du 15/01/2024, M. Wilfried Hubert et Mme Cécile Lay (conjointes de l'immeuble), Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. Hubert, reçu en date du 06 novembre 2024 sollicitant un recours gracieux des pénalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une remise partielle des astreintes journalières d'un montant de 3000 €.

Heures complémentaires

Des heures complémentaires ont été effectuées par l'Agent Technique pour le ménage du gîte et le nettoyage de la vaisselle du repas des aînés.

Monsieur le Maire propose de lui accorder 5 heures complémentaires, ce que le Conseil accepte à l'unanimité, après délibération.



9 novembre 2024
Inauguration du nouveau pont de la rue Homo



11 novembre 2024
Commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918 *

* Présence d'un Lieutenant originaire de la région qui a participé à plusieurs missions en opérations extérieures



Quelques mots d'Histoire

Le Théâtre : une tradition sapienne - « 13 à table » - 1976

Cette comédie de Marc-Gilbert Sauvajon raconte les déboires d'un couple qui découvre qu'ils sont 13 à table un soir de réveillon de Noël et qui n'arrivent pas à changer cela. Un certain Dupailon joue les trouble-fêtes tout au long de la pièce.

Ce fut une année riche en surprises ...



La première fut la lecture du programme TV : la pièce était programmée à l'émission « Au théâtre ce soir » le mercredi précédent notre représentation !

Sans tergiverser nous écrivîmes à la chaîne, leur demandant avec « candeur » de modifier leur programme. Ça a dû les faire rigoler, car ils répondirent que c'était impossible, en nous souhaitant bonne chance.

La seconde vint de Patrick, le frère d'Annick, que nous avions embauché pour tenir le plus petit rôle de la pièce. Ce fut une expérience cruelle, car il eut tellement le trac qu'il refusa de poursuivre dans les représentations suivantes.

Heureusement, le rôle était si court que je le connaissais bien pour l'avoir fait répéter maintes fois, alors ... j'ai pris sa place, ouf !

Bien entendu, ce fut un succès, une bonne âme nous assura même que nous avions été meilleurs.

Toutes les représentations étaient payantes. Même si le prix de l'entrée était modeste, une part allait au Centre d'Animation*, la seconde nous servait à investir pour transformer la scène de la Salle des Fêtes en une scène de théâtre.

C'est ainsi que les ampoules électriques furent remplacées par des barres avec des spots blancs, ou en couleurs, pour créer des ambiances. Pour ce faire, nous avons pu acheter un jeu d'orgues permettant d'activer chaque barre différemment.

Le support des décors était des plaques d'agglomérés dont nous faisons un double de plus petite taille pour pouvoir les rentrer dans notre camion lors des tournées. Pour assurer celles-ci, nous avons acheté un vieux tube Citroën qui a tenu le coup pendant dix ans.

Une des représentations, donnée au château du Bourg-Saint-Léonard, fut l'occasion d'une soirée mémorable, car le gestionnaire de la colonie de vacances d'une grosse entreprise nous invita après la représentation.

Ce fut une joyeuse soirée, ceux qui étaient là se souviennent sûrement de la bière rousse ...

* Parmi les activités : gymnastique volontaire, danse et musique

Jean-Claude MAYZAUD



Vie de la Commune

Cérémonie des vœux



Tous les habitants de Sap-en-Auge sont cordialement invités à la Cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire qui aura lieu



le jeudi 9 janvier 2025 à 19h45, Salle des Fêtes



2025

Réseau « Eglises ouvertes »

Le 5 juillet dernier a eu lieu une cérémonie au cours de laquelle le dévoilement d'une plaque a marqué l'entrée officielle de l'Eglise Saint Pierre et Saint Paul de la commune historique du Sap dans le réseau européen « Eglises Ouvertes ».



L'appartenance à ce réseau permet de mettre en lumière le patrimoine religieux de notre église et d'accéder à divers outils promotionnels permettant d'accompagner la population locale, ainsi que les touristes, dans leur découverte de ses richesses, tels que :

- Une plaque-façade personnalisée et une bannière
- Une page dédiée sur le site Internet du réseau : <https://openchurches.eu/fr>
- Un livre d'or adulte et un livre d'or enfant



A cette occasion, a été créé un dépliant rassemblant les éléments les plus remarquables de l'intérieur de l'église du Sap : Tryptique de l'Annonciation, orgue, retable, vitraux, lutrin à l'ange, ...

L'orgue et le tableau du retable « l'Adoration des Bergers » ont été classés à l'Inventaire des Monuments Historiques, respectivement en 1986 et 1904. L'église est inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1979.

Elagage des haies



Chaque habitant se doit d'entretenir ses haies et d'élagger ses arbres en bordure de voirie, de même que son trottoir, son fossé ou son caniveau.

Concernant les haies des habitations et des terrains constructibles intra muros en bordure des voiries (routes départementales, communales, intercommunales, chemins ruraux), il serait souhaitable :

- Que l'élagage de la haie soit effectué à la verticale du talus du fossé, lorsqu'il existe, ou du pied de la haie.
- Que la hauteur maximale de la haie ne dépasse pas 2,50 m.

Merci de tenir compte de ces recommandations afin de participer à l'effort collectif et citoyen, tout en contribuant à rendre plus accueillantes les entrées de bourg de notre commune !



Rappel ...

Registre communal (☎ Mairie : 02 33 39 41 29)

Les personnes vulnérables vivant à domicile peuvent être inscrites sur un registre communal spécial, dans l'optique de faciliter l'intervention des services municipaux, sanitaires et sociaux en cas d'urgence.



« Petite Cité de Caractère® »



Suite à la commission de contrôle, qui s'est tenue à la Mairie le 10 octobre 2024 en Salle du Conseil Municipal, le statut « Petite Cité de Caractère® » de la commune historique du Sap a été renouvelé pour 5 ans.

A noter dans vos agendas ...

- | | |
|-----------------|---|
| 9 janvier 2025: | Cérémonie des Vœux à 19h45, Salle des Fêtes |
| Mars 2025: | Atelier Greffage, Grand Jardin |
| 4 mai 2025: | Foire à tout, Place du Marché |
| 29 mai 2025: | Randonnée gourmande, Grand Jardin |

Comme il a été évoqué dans le Bulletin précédent, la commune a été retenue pour participer aux deux programmes suivants :

- Le programme « Petites centralités », dans le cadre d'un partenariat entre le Département de l'Orne et l'Etablissement Public Foncier (EPF) Normandie, pour les communes de moins de 1 500 habitants.
- Le programme « Villages d'avenir » dans le cadre du Plan National France Ruralités pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Programme « Petites centralités »

Pour mémoire, une Commission de suivi, a été créée. Plusieurs réunions de la Commission avec le Bureau d'Etude « Quartier Libre » ont eu lieu. Une quinzaine d'actions ont été proposées, classées en trois thématiques :

- valoriser le Sap Historique
- améliorer et étoffer l'offre d'équipement
- repenser les mobilités

Après concertation, trois d'entre elles ont été approfondies par Quartier Libre et discutées au sein de la Commission. Au final, il a été décidé de se concentrer plus spécialement sur des d'actions :

- en direction de la petite enfance et des activités de plein air
- en vue d'améliorer l'offre touristique

Ces actions, validées par le Conseil Municipal, sont actuellement en cours d'étude de faisabilité.

Programme « Village d'avenir »

Ce programme est moins avancé que celui des « Petites centralités ».

Afin qu'ils soient complémentaires, il a été décidé pour « Village d'avenir » de se focaliser sur une problématique différente, celle des logements vacants et/ou en déshérence au sein de la commune.



Centre bourg du Sap

En effet :

- Le centre bourg présente un parc important de logements vacants. Un projet de réhabilitation de ces logements est indispensable pour l'attractivité de la cité et aurait un impact significatif sur la qualité de vie des habitants.
- Les demandes de logements sont récurrentes de la part des trois Etablissements Médicaux Sociaux et des entrepreneurs locaux qui souhaiteraient pérenniser les emplois, sous réserve de possibilité de logements.

Plusieurs réunions avec le chef de projet France Ruralités ont eu lieu, mais le contour exact de ce programme nécessite d'être encore affiné.

Une information des habitants

sera organisée dès que des avancées concrètes auront été réalisées sur ces programmes.

Vie des associations



30 novembre 2024
SDIS Cérémonie de la Sainte-Barbe



12 décembre 2024
Concert de la Chorale Jitro

Les Jardins de la Chapelle

Notre association compte 14 adhérents qui cultivent 16 parcelles d'une surface chacune de 50 à 100 m². Tous échangent astuces et même conseils dans une bonne ambiance et en toute convivialité.

La météo de cette année n'a pas été favorable, mais le courage et la persévérance de chacun a permis d'avoir une récolte à la hauteur de nos ambitions. Trois faits marquants ont jalonné cette année 2024 : notre Assemblée Générale le 23 février, le traditionnel barbecue le 31 mai et la distribution de pots de miel produit par un adhérent, que nous remercions, le 23 août.

Bon nombre d'entre nous qui ont débuté à la création de notre association le 16 février 2009 accèdent désormais à un âge avancé, conduisant certains à abandonner, faute de motivation ou dépassés par les aléas des caprices de la nature.



Afin que notre communauté de passionnés, créée dans un but social et environnemental, sans contrainte et à moindre coût puisse pérenniser, si vous vous sentez la main verte, volontaire et avec un goût pour la nature, venez nous rejoindre, nous serons là pour vous soutenir. Des parcelles sont disponibles aux tarifs annuels inchangés depuis la création : 8 € les 50 m², ou 15 € les 100 m², eau et local inclus.

Notre assemblée générale électorale est fixée au vendredi 28 Février 2025. Merci à l'Association Audelin Lejeune qui met gracieusement le terrain à notre disposition et à la Municipalité pour son soutien.

Bonne année et surtout bonne santé à nos fidèles adhérents.

Le Président, Michel BOURGAULT

Ecole Raymond Queneau

Les 102 élèves, répartis en 5 classes de la petite section au CM2, ont fait leur rentrée habituelle. Cette année encore, beaucoup d'activités sont proposées dans les domaines sportif, culturel, et intergénérationnel.

Domaine sportif :

- Cross du collège « Les Virades de L'Espoir » pour nos CM1 et CM2 avec 5 médailles sur 3 courses
- Cross de l'école dans le Grand Jardin du CP au CM2
- Parcours de motricité pour les maternelles dans le gymnase
- Parcours de motricité à l'aveugle pour les élémentaires dans le cadre de la journée paralympique

Tous nos élèves ont reçu une médaille d'or pour leur engagement auprès de grandes causes et pour leur esprit sportif.

- Participation de tous les élèves à la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS). Différents ateliers leur étaient proposés :

- athlétisme, badminton, football, basket, lutte, tennis de table, ...

Merci aux adultes qui nous ont aidés, ainsi qu'à Clémence du club de foot.

Domaine culturel :

- Spectacle ARTDADA du théâtre Billenbois (artiste avec une marionnette qui présente des peintres célèbres)
- Spectacle d'ombres chinoises du théâtre de la Lanterne
- Initiation au théâtre par Raphaël Grillo de la Cie du Cloître

Domaine intergénérationnel et ouverture sociale :

- Fabrication d'objets de Noël pour les CM1 et CM2 avec des résidents du foyer Louise Marie
- Rencontres et animations pour les autres classes avec les résidents de l'Ehpad Audelin Lejeune et Valentin, l'animateur
- Participation de tous les élèves à la semaine du goût :
 - Travail avec la cheffe à domicile Charlène Roguet pour les maternelles et CM1
 - Fabrication de yaourts avec Camille Canel de la Ferme du Rouvray pour les CE1 et CE2
 - Travail sur les saveurs et confection de pizza avec le restaurant La Lic'Orne pour les CM2

Sur le temps du midi, de petites animations ont aussi été proposées à la cantine. *Un grand merci à tous les professionnels qui ont accepté de travailler avec nos élèves et qui ont donné de leur temps.*

Domaine de la santé :

- Un projet concernant l'utilisation des écrans est en cours avec la mutualité française, la gendarmerie et l'infirmière du collège de Vimoutiers pour les CM1 et CM2
- Les élèves de GS et CP ont bénéficié d'une intervention sur l'hygiène bucco-dentaire avec les infirmières de Sées.

Ces 2 projets ont reçu l'aide financière de l'ARS.

Nos élèves bénéficieront de bien d'autres projets encore à partir de janvier 2025.

L'équipe enseignante et tous les élèves vous souhaitent de joyeuses fêtes